

St Denis
lès Bourg

L'édito

> Saint-Denis : un parcours pour les jeunes

Depuis plus de 10 ans, les élus de Saint-Denis-lès-Bourg ont eu la volonté et ont su mettre en place une véritable politique globale et durable de la jeunesse.

Les 5 ans de l'association « Pyramide » (voir ci-contre) nous donnent l'occasion de mesurer le chemin parcouru par notre commune pour répondre aux besoins des jeunes de la naissance à l'aube de la vie adulte. La mise en service début 2006 du nouveau pôle petite enfance dimensionné à l'importance d'une commune de 5000 habitants apporte une première réponse aux jeunes couples.

Les tout jeunes enfants peuvent s'y épanouir et déjà s'initier à la vie en collectivité qui prépare l'entrée à la vie scolaire. Depuis la maternelle jusqu'au collège qui a ouvert ses portes en 1999, l'école a conforté sa place à Saint-Denis où elle accueille plus

de 1000 élèves. Ses missions et ses actions ont besoin d'un accompagnement et, sous l'impulsion des élus municipaux, les bénévoles de la commune ont eux aussi pleinement joué leur rôle en prenant leur responsabilité de parents, d'éducateurs et d'animateurs. Bout'chou et Pyramide qui offrent aux tout-petits, aux jeunes et aux ados toutes une palette d'activités en sont un exemple éducatif. Il en est de même pour toutes les associations sportives et culturelles de la commune qui sont en capacité de proposer des centres d'intérêts à des centaines de jeunes. Elles utilisent avec compétence les équipements publics mis à leur disposition par la commune, lesquels ont été fortement développés en quelques années.

Dans ce parcours pour les jeunes, la sensibilisation aux valeurs républicaines et démocratiques n'a pas été oubliée.

Le fonctionnement depuis 1996 d'un conseil municipal d'enfants est là pour le rappeler.

La remise officielle et formelle le 31 mars dernier aux jeunes de 18 ans de leur première carte d'électeur en est un autre exemple.

Enfin, notre commune se donne les moyens de retenir sur son sol les jeunes qui le souhaitent, en leur offrant des possibilités de logement.

Depuis 2001 le nombre de logements locatifs sociaux, même s'il reste insuffisant, a été doublé. Les programmes de construction se poursuivent dans le même esprit d'intégration mesuré, réparti dans les quartiers et répondant à des normes de qualité.

Le nouveau PLU confirme cette volonté.

Pour nos enfants, l'accès à ce type de logement permet de faire la transition entre la vie familiale et sociale qu'ils ont connue et le tout nouveau monde des adultes qui s'ouvre à eux. ●

Le maire
Jacques Nallet

Le journal

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT DENIS LÈS BOURG

> p. 2



> p. 3



> p. 4



S O M M A I R E

> Conseil municipalPAGE 2

> Dossier

Du POS au PLU, une nouvelle vision du territoirePAGE 3

> Vie locale

Logement locatif social

Du côté des associations

Les rendez-vous du trimestrePAGE 4

Loisirs

Pyramide, au service de la jeunesse

L'association, qui souffle cette année sa 5^e bougie, accueille de plus en plus d'adhérents. Activités périscolaires, centre de loisirs et restaurant scolaire : elle offre une large palette de services dont le succès est garanti tant par le professionnalisme de son encadrement que par les valeurs qu'elle défend.

Alors qu'il y a cinq ans, trois associations distinctes avaient la gestion du centre de loisirs, du restaurant scolaire et des activités périscolaires, la municipalité avait souhaité donner une cohérence à l'offre de services à destination de la jeunesse, en trouvant un projet global. Ce fut la base de Pyramide.

L'association, officiellement, est née en juillet 2001 mais c'est en novembre de la même année qu'a été embauché le premier salarié, Olivier Molé, son directeur. Reprenant le travail qui avait été réalisé jusque-là, réembauchant les salariés déjà en place, Pyramide s'est rapidement professionnalisée, passant de 4,5 postes équivalents temps plein en 2002 à 8 cette année.

> La montée en puissance

En 2001, le souhait d'une plus grande professionnalisation des services à la jeunesse était exprimé par la municipalité, mais aussi par les bénévoles usés par les lourdeurs administratives. Elle s'est logiquement accompagnée d'un accroissement rapide du nombre d'adhérents avec, par exemple, 6 600 journées/enfants en centre de loisirs en 2007, contre 3 860 en 2002.

L'équipe d'encadrement, qui compte

aujourd'hui 15 personnes (sans les animateurs de vacances), a également étoffé son offre en terme d'activités, en cherchant la qualité. Elle a fait le choix d'un projet éducatif global, en tentant d'améliorer les temps d'activités périscolaires comme celui de l'après-déjeuner, devenu temps méridien de détente et non d'oisiveté.

> Une offre polyvalente

Pyramide assure la restauration scolaire mais aussi les activités périscolaires, de 7h30 à 9 h le matin et de 17 h à 18h30 le soir, et les ateliers sportifs ou culturels, deux fois par semaine, dans le cadre du CEL (contrat éducatif local).

Le centre de loisirs Sataplù propose des activités tout au long de l'année : le mercredi toute la journée, en période scolaire, pour les enfants de 3 à 12 ans, et durant les vacances, en journée ou sous la forme de mini-camps, pour les 4-14 ans. Plus de 60 animateurs occasionnels participent à l'encadrement de ces activités.

Pour les plus de 12 ans et les adultes, Pyramide a mis en place des ateliers multi-média et vidéo.

> Une politique loisirs basée sur l'implication

La présidente de Pyramide, Catherine Gallet, et son directeur, Olivier Molé, sont clairs lorsqu'ils évoquent sa « philosophie ». L'association est là pour offrir des services, mais elle demande en retour l'implication de ses adhérents, plus de 360 familles à ce jour. Elle s'appuie sur un concept qui relie consommateur et acteur, en demandant aux parents de participer au projet éducatif. Elle met également en avant des valeurs de citoyenneté et les échanges intergénérationnels, se montre très exigeante dans le recrutement de ses animateurs. Et ce choix semble payer... ●



Au centre de loisirs Sataplù.



Pyramide prend en charge le temps méridien qui suit le déjeuner des enfants.

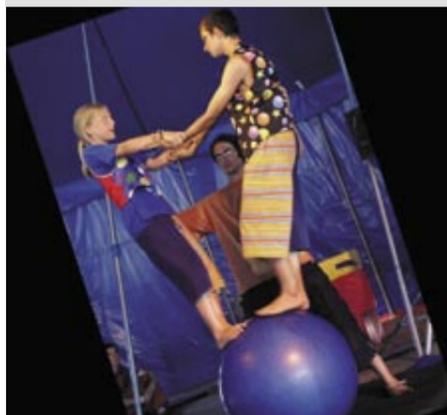
> Ils s'en vont...

« On ne change pas une équipe qui gagne » dit-on et pourtant... Pyramide, en ce moment, connaît plusieurs changements et notamment le départ de son directeur : Olivier Molé a pris le 1^{er} juin la direction du nouveau pôle socio-culturel.

Du côté du bureau, c'est également l'heure de la passation de pouvoir. L'équipe sortante a préparé son départ depuis plusieurs mois, en lien avec l'équipe qui prendra sa place, « pour assurer la transition » dit Catherine Gallet. Nadège Pshéniska vient d'être élue présidente et Stéphane Collard est nommé directeur.

Pour le reste, rien ne change. Un été riche en activités s'annonce. Et les inscriptions sont ouvertes.

Tél. 04 74 24 22 71



En 2006, un projet a été mené autour du thème du cirque, en collaboration avec d'autres associations locales.

> **SÉANCES du 18 AVRIL et 4 MAI**



■ **Conciergerie**

La conciergerie pour les locations des salles municipales est ouverte du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 14 h et de 17 h à 17 h 30, au foyer.

■ **Attention au bruit !**

L'usage d'engins et outils bruyants est autorisé du lundi au vendredi, de 8 à 12 h et de 14 à 19 h, le samedi de 9 à 12 h et de 15 à 19 h, le dimanche et les jours fériés de 10 à 12 h.

■ **Cartes électorales**

Le décret 2007-168 du 8 février 2007 invite les communes à organiser une cérémonie de citoyenneté pour la remise de la carte électorale aux nouveaux inscrits ayant atteint 18 ans depuis le 1^{er} mars de l'année précédente. En 2006/2007, 80 jeunes se sont inscrits sur les listes électorales. Le 31 mars, 23 ont reçu leur carte lors de cette cérémonie officielle, assortie d'une présentation de l'organisation de l'État français et du rôle des élus. Les nouveaux inscrits n'ayant pas pu se déplacer ont reçu leur carte par la Poste.



Le futur pôle socio-culturel.

■ **Pôle socio-culturel : bientôt les travaux**

Le conseil a approuvé l'avant-projet définitif du pôle socio-culturel. Le coût des travaux est estimé à 1,714 M €, pour une surface totale de 948 60 m², y compris la réhabilitation de la ferme bressane.

Cet équipement, doté par la CAF de l'Ain de l'agrément centre social, intégrera une nouvelle bibliothèque de 351 m², pour laquelle des demandes de financement sur la construction et le mobilier ont été faites auprès de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles).

La consultation des entreprises a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert. Le chantier devrait démarrer en septembre 2007, pour une durée de travaux estimée à 14 mois.

■ **Aménager le périmètre de la rue des Écoles**

Au cours des études et rencontres sur le programme de voirie et de réseaux de la Viole, et l'arrivée du pôle socio-culturel, la nécessité d'une cohérence entre ces équipements et les aménagements de la rue des Écoles a été soulignée. Ces aménagements devant faire l'objet d'un raccordement routier, paysager, sécurisé et environnemental, le conseil municipal a décidé de s'entourer de l'assistance d'un architecte-paysagiste et a mandaté le maire pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée.



Un périmètre à sécuriser.

■ **Démolition à l'école du Village**

Suite aux problèmes de fissuration des murs de l'école du Village, l'architecte programmate choisie pour la restructuration du groupe scolaire, Mme Gagès, propose la démolition rapide du bâtiment de 3 classes, fermé par principe absolu de précaution.

Ces travaux seront réalisés cet été, durant la période de fermeture des écoles. Le conseil municipal a lancé la consultation d'entreprises, sur la base des préconisations de l'économiste associé à l'équipe de Mme Gagès.

■ **Une convention pour le logement social**

Une convention tripartite a été signée avec L'agglo et Logidia (ex-SA HLM), permettant au bailleur de bénéficier des dotations prévues par L'agglo, soit 12 000 € pour le programme de 12 logements allée Rimbaud et 2 000 € pour la réhabilitation d'un logement 1415, avenue de Trévoux.

Le conseil a accordé sa garantie d'emprunt à 100 % à l'Opac de l'Ain, de 1 430 000 € pour 14 logements locatifs avenue de Trévoux et de 210 000 € pour deux logements locatifs, et à Logidia pour le programme de 16 pavillons Hameau des Artistes, de 1 295 000 € et 593 000 €.

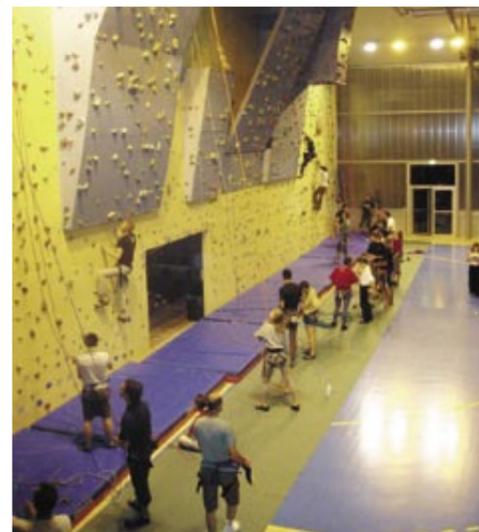
■ **Le SCOT approuvé**

Le conseil municipal a approuvé le document du SCOT (Schéma de cohérence territoriale), en précisant plusieurs points : aborder la problématique de la demande de sédentarisation des gens du voyage ; maintenir des « respirations paysagères » dans les délaissés de rocade, mais en réduisant la bande paysagère de 50 m en milieu urbain et en zone d'activités ; revoir plus à l'ouest le croisement avec l'avenue de Trévoux d'un futur tracé de rocade grand-ouest ; évoluer sur la sécurisation des canalisations de transport de gaz, pour une prise en charge des travaux de protection par l'opérateur du réseau.

■ **Environnement et urbanisme**

Engagé dans une démarche environnementale de l'urbanisme sur le secteur de la Viole, dans le cadre du CDRA (contrat de développement Rhône-Alpes), le conseil municipal a lancé une consultation de bureaux d'études.

■ **Des aides pour le sport**



L'association Roc Altitude forme à l'escalade.

Sur proposition de la commission Sport, une subvention exceptionnelle de 400 € est accordée à Roc Altitude, pour l'achat de matériel d'escalade et de sécurité. Le conseil a également validé l'acquisition de prises d'escalade, dans le cadre de leur renouvellement, pour 370 €.

La commune versera une subvention de 450 € à l'Olympique de Saint-Denis à l'occasion du 30^e anniversaire du club, le 9 juin.

Des travaux de création de fentes de suintement sur le nouveau terrain de football engazonné sont confiés à l'entreprise Béreyziat-Rochet (Montracol), pour un montant de 24 192 € HT. Ces travaux vont contribuer à une meilleure qualité de la pelouse.

> **État civil**

NAISSANCES : Samuel Pochon-Favre (26/03), Laura et Margot Gouraud (20/03), Lucas Josserand (02/04), Solène Michaud (09/04), Adam Hareau (20/04), Maxence Salque (20/04), Romane Bornéat (24/04), Garance Laffly (24/04), Paul Paillet (21/05).
MARIAGES : David Louvet et Emmanuelle Piot (07/04), Tahar Ferchichi et Souad Leghnider (19/05), Valéry Mieral et Marie-Pierre Derrier (25/05), Georges Comtet et Perpétue Bilogue (26/05).
DÉCÈS : Raymond Chanel (18/03), Michel Blanc (27/03), Marcel Randu (28/03), Jean Lombard (20/04), Jacqueline Longchamp (03/05), Denise Roux (19/05).

■ **Élections présidentielles du 6 mai**

4 122 électeurs sont inscrits sur la commune. 3 673 ont voté le 6 mai pour l'élection présidentielle. Suffrages exprimés : 3 496 (95,18 %). Résultat du vote : 2 006 voix pour Nicolas Sarkozy, 1 490 pour Ségolène Royal.

■ **Les brioches de l'ADAPEI**

Chaque année, la commune met à disposition de l'ADAPEI un emplacement sur le marché de Saint-Denis, pour son « opération brioches ». Le dimanche 15 octobre, la générosité des habitants a permis à cette association qui œuvre pour les enfants et adultes handicapés de collecter 1 222,80 €.

■ **Plan départemental des déchets**

L'enquête publique sur le projet de révision du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Ain est ouverte du 4 juin au 4 juillet inclus. Un registre cantonal est ouvert à la mairie de Viriat, du lundi au samedi.

Un délégué de la commission d'enquête sera présent le vendredi 22 juin, de 14 à 16 h. Tél. 04 74 25 30 88

■ **Le conseil municipal d'enfants visite une association d'insertion**

Le 14 mars, les jeunes conseillers municipaux se sont rendus à l'association Tremplin à Bourg-en-Bresse. « C'est une association qui aide les personnes en difficulté en les faisant travailler avec la récupération des vêtements et en les logeant », expliquent-ils. Répartis en deux groupes, ils ont visité le restaurant social, la halte de jour, la halte de nuit, les dortoirs et les ateliers d'insertion. Ils racontent : « Nous avons vu plein d'habits qui viennent des conteurs verts. Chaque jour, les employés trient deux tonnes d'habits par couleur, par état etc. Ceux en bon état sont mis en vente dans le

magasin. Un autre magasin expose des jouets, de la vaisselle et toutes sortes d'objets qui datent parfois du temps de nos grands-parents. Cette visite nous a beaucoup appris. Nous remercions les personnes qui nous ont gentiment accueillis et fait découvrir cette association. »



Au sein du « magasin »



Une visite active



Préserver les milieux naturels et conforter l'activité économique, deux engagements qui seront confortés grâce au nouveau document d'urbanisme.

Pourquoi un PLU ?

La loi SRU, les nouvelles directives de la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) sur les canalisations de gaz, la création du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et la forte demande d'urbanisation du secteur ont conduit à la refonte du POS en PLU, et à la mise en place de nouvelles règles.

Dans la continuité

De nombreuses règles de construction ont été reconduites du POS au PLU, notamment celles concernant le recul, les constructions en limites, les COS (Coefficients d'occupation des sols), de même que la protection de haies ou de boisements classés. L'accent a été mis sur les dessertes sécurisées et les voies réservées aux modes doux (piétons, vélos). L'intérêt de la rocade grand-ouest et le projet de création d'un terrain d'accueil pour les gens du voyage ont été confirmés.



Les nouvelles zones aménagées devront être accessibles aux « modes doux » de déplacement.

Un déficit de logements

Avec 3 % de logement social hier, 6 % aujourd'hui, Saint-Denis-lès-Bourg est encore loin des 20 % imposés par la loi SRU. Mais aujourd'hui, alors que les équipements nécessaires ont été réalisés (gymnase, crèche, collège) et grâce au nouveau PLU, la commune est en mesure de rattraper progressivement son retard. L'objectif est de construire prioritairement dans les « dents creuses », pour éviter de créer de nouvelles zones urbanisables (6 ha seulement prévus dans le PLU pour l'habitat, dont 3 en réserve).



Rue Brillat-Savarin, un nouvel ensemble pavillonnaire.

Aménagement durable Du POS au PLU, une nouvelle vision du territoire

Depuis bientôt 18 mois, la commune a entrepris la révision de son POS (Plan d'occupation des sols) et sa transformation en PLU (Plan local d'urbanisme), conformément à la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains) de 2000. Trois phases sont achevées. La dernière, la consultation, démarre. Fin prévue d'ici 2008.

Pour réaliser ce « chantier », la commune s'est adjoint les services d'un cabinet spécialisé, le cabinet BR Ingénierie (Dole). Début 2006, celui-ci a établi un diagnostic (c'est la première phase réglementaire) évaluant l'état de la commune en termes de démographie, d'économie, d'environnement, de patrimoine naturel ou bâti, de logements, de transports, d'équipements et de services publics. Cinq logiques principales sont apparues :
– le renforcement du centre-ville,



La question des transports, de la sécurisation des voies de dessertes et des voies dédiées aux cyclistes et piétons est au cœur du PLU.

– l'occupation des îlots fonciers libres par une urbanisation à vocation d'habitat,
– l'implantation au long de la RD117 d'activités pouvant s'insérer dans des espaces d'habitat,
– l'extension des zones d'activités économiques au Nord,
– la limitation de l'extension des hameaux.
Trois objectifs ont également été mis en avant : renforcer les liens entre chaque secteur de la ville, assurer la mixité sociale, fonctionnelle et architecturale des espaces urbains, et accroître la population pour faire face à son vieillissement.

Du PADD au PLU

À partir du diagnostic réalisé en mars 2006, la phase 2 a pu être entamée avec l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce document devait définir l'avenir de la commune dans les domaines de l'emploi, du logement, des déplacements,



Après s'être équipée de plusieurs équipements collectifs de qualité, la commune va pouvoir intensifier sa politique en faveur de l'habitat.

du cadre de vie et des loisirs. Il a été présenté à la population et validé par le conseil municipal en juillet 2006, avec quatre axes à suivre :
– contenir le développement urbain en privi-

légiant le qualitatif et la mixité des fonctions,
– conforter l'activité économique et commerciale,
– adapter les équipements et sécuriser les déplacements,
– mettre en valeur et préserver les milieux naturels.

Arrêter le PLU

La troisième phase vient de s'achever avec la mise en place du plan de zonage et du règlement, qui identifie et précise la vocation des différentes zones et les règles qui les concernent. Pour l'essentiel, il n'y a pas eu de « révolution ». Plutôt un « toilettage » des règles d'urbanisme, une mise en conformité avec les dernières lois et un zonage un peu plus détaillé, prenant en compte certaines contraintes environnementales et se concrétisant sous forme de directives d'aménagement. Cette phase s'est faite en toute transparence.

Un registre d'observations a été ouvert, des publications diverses ont repris les différentes avancées de la procédure et plusieurs réunions ont eu lieu. Le conseil a également rencontré les acteurs locaux concernés par le PADD, en particulier les entreprises et les agriculteurs. Le PLU a été arrêté le 4 mai 2007 en conseil municipal.

Suite et fin

Aujourd'hui, la dernière étape débute : la concertation. Elle prévoit dans un premier temps la consultation des personnes publiques associées (communes riveraines, communauté d'agglomération, Département et services de l'État) qui ont trois mois pour exprimer des suggestions. En juin, la commune demandera la nomination d'un commissaire enquêteur qui devra procéder à l'enquête publique entre la mi-septembre et la mi-octobre. Son rapport devra être remis un mois plus tard. Le conseil municipal, en tenant compte des observations faites, réexaminera alors le PLU, le validera puis l'enverra au préfet qui aura un mois pour se prononcer. Le nouveau PLU, selon toute vraisemblance, pourrait être applicable vers le 15 janvier 2008. ●



Construire dans les zones disponibles pour ne pas créer de nouvelles zones urbanisables, c'est l'une des conclusions du PADD.

> MUSIQUE

• Accords musique

Le **vendredi 8 juin**, à **20 h 30**, dernier concert de la saison 2006/2007 : la chorale A Cappell'am se produit à l'église de Saint-Denis. Les inscriptions pour l'année 2007/2008 seront prises les **mercredi 5**, à 18 h, et **samedi 8 septembre**, de 9 à 12 h, salle du foyer. Les cours débuteront à partir du **17 septembre**.



> ANIMATIONS

• Kermesse

Le **samedi 9 juin**, Saint-Denis Dojo invite à une grande kermesse au village, de 12 à 17 h, au gymnase. Stands multiactivités pour petits et grands, et nombreux lots à gagner.

• Fête des écoles

Le **samedi 23 juin**, la fête des écoles du Village, organisée par le Sou des écoles, débutera à 11 h par un spectacle préparé par les enfants. Au programme ensuite : repas, lâcher de ballons à 13h30, stands de jeux et concours de pétanque à partir de 14 h.

Le **vendredi 29 juin**, se tiendra la fête de l'école Lilas-Vavres, organisée par l'association Terre en couleurs et le Sou des écoles.

• Vogue de juillet

Du **samedi 21 au lundi 23 juillet**, le comité des fêtes organise la vogue annuelle. Au programme : **samedi**, concours de pétanque en doublettes, repas bréchets à la salle des fêtes, feu d'artifice offert par la commune et bal gratuit en plein air, animé par Tri'danse.

Dimanche : course cycliste organisée par l'ACBB (Ain cyclisme du bassin de Bourg-en-Bresse), concours de vélos fleuris ouvert à tous et exposition de vélos anciens. Le **lundi**, concours de boules en quadrettes proposé par la Boule joyeuse.

Réservations pour le repas du samedi au 04 74 24 24 78 ou 04 74 21 16 06.

• Vide-grenier

Le **dimanche 5 août**, le comité de fleurissement organise un vide-grenier. Inscriptions sur place (2 € le mètre). Entrée libre pour les visiteurs. Un repas campagnard, avec coq au vin, sera servi à midi à la salle des fêtes, suivi d'une animation musicale l'après-midi. **Tél. 04 74 22 72 93**

> VACANCES

• Opération tranquillité

L'opération tranquillité vacances est reconduite du **30 juin au 2 septembre 2007**. Les habitants qui souhaitent que la police assure la surveillance extérieure de leur habitation durant leurs congés doivent contacter Pascal Cierniewski, policier municipal, ou se rendre au commissariat de Bourg-en-Bresse, quelques jours avant leur départ.



Près de la fromagerie, l'OPAC réalise un programme de 16 logements.

> Logement locatif social
Des résidences de qualité

En six ans, le parc de logements sociaux a doublé sur Saint-Denis. La dynamique se poursuit, avec la volonté d'offrir un habitat de qualité, à taille humaine, répondant aux besoins.

Occupée depuis août 2006, la résidence Brillat-Savarin réalisée par Logidia (ex-SA HLM) a été inaugurée le 16 mars. « Les locataires sont très satisfaits » note Paul Dresin, adjoint à l'urbanisme. Labellisés Qualitel, les 22 pavillons jumelés (10 T3 et 12 T4), conçus par l'architecte Laurent Dosse, disposent chacun d'un jardin privatif et d'un garage. Une voie d'accès, débouchant sur le chemin des Lazaristes, désenclave le quartier.

Quatre chantiers en cours

Quatre opérations sont en cours. Avenue de Trévoux, l'Opac construit un petit ensemble de 14 logements et 2 pavillons.

Dans le quartier de la Charpine, Logidia réalise 7 pavillons et 5 logements en collectif intermédiaire : les Allées Rimbaud. À la Viole, Bourg Habitat crée la résidence Prévert, dont



La résidence Brillat-Savarin offre un cadre de vie de qualité.

Journée du Souvenir de la Déportation

Le 29 avril, la célébration de la journée nationale du Souvenir de la Déportation a réuni



La place autour du monument aux morts se nomme désormais square des Anciens Combattants.

autour du monument aux morts de nombreux élus, des représentants d'associations d'anciens combattants, les délégations de sapeurs-pompiers de Saint-Denis, Buellas, Montcet, Polliat et Vandeins, et l'harmonie municipale de Viriat. La population et les associations locales étaient conviées à participer à cette cérémonie, première organisée à l'échelle cantonale et marquée par l'inauguration du square des Anciens Combattants.

« C'est un lieu de mémoire, qui rappelle les sacrifices des combattants de tous les conflits du 20^e siècle » souligne Michel Jenton, président de l'Amicale des anciens combattants de Saint-Denis.

Du côté
des associations> Bienvenue
aux amis de Redea

Du 23 au 30 août, la commune accueille un groupe d'habitants du village roumain de Redea. Les 45 participants, de tous âges, seront hébergés dans les familles*. Organisé par le comité de jumelage, avec le soutien financier de l'Europe, ce séjour permettra de fêter ensemble l'entrée de la Roumanie dans la Communauté européenne en 2007. Au programme : des visites, des rencontres, une soirée-débat ouverte à tous le 27 août à 17 h 30.

Les deux communes sont jumelées depuis le 25 août 2001. En 2004, une délégation de Saint-Denis s'était rendue à Rédéa. ●

*Contact : tél. 04 74 21 52 61 (Maurice Chagneux).

> Week-end allemand

Samedi 28 avril, 150 personnes ont participé à la soirée allemande organisée par le comité de jumelage Saint-Denis / Schutterwald. L'après-midi, l'ACS avait invité une vingtaine de jeunes Allemands à sa journée omnisports. Le dimanche matin, la vente de produits du Bade-Wurtemberg a connu le succès.

Ce week-end allemand était le dernier avant le 20^e anniversaire du jumelage qui aura lieu en mai 2008 à Saint-Denis. Toutes les personnes souhaitant participer à la préparation des festivités seront les bienvenues. ●

> Rendez-vous à la
bibliothèque

La bibliothèque compte plus d'un millier d'inscrits, dont 650 lecteurs actifs, de tous âges.

Pas de vacances pour la bibliothèque municipale : elle reste ouverte en juillet/août, les mercredis et vendredis. Animée par Françoise Curt, salariée, et une dizaine de bénévoles, elle met à disposition de tous, enfants

et adultes, un fonds régulièrement enrichi et réactualisé d'environ 10 000 livres, 300 CD, 200 DVD (films, documentaires, dessins animés, spectacles musicaux...), 15 revues, complété par le dépôt des bibliobus, musibus et médiabus de la BDP (Bibliothèque départementale de prêt).

De l'imagerie pour les tout-petits jusqu'aux livres en gros caractères, l'éventail est large. En 2006, la bibliothèque a acheté 272 livres adultes et 219 pour la jeunesse.

À noter entre autres nouveautés à emprunter : le dernier polar de Dan Brown, les ouvrages récents de Philippe Delerm, Michel Fitoussi, Emmanuel Carrière, Françoise Chandernagor, le prix RTL-Lire 2007...

Mardi 17 h - 18 h 30, mercredi 15 h - 18 h, vendredi 17 h - 18 h 30, samedi 10 h - 12 h.

Tél. 04 74 24 45 43 ●

les 22 logements sont labellisés Qualitel Très haute performance énergétique. À proximité, la PUV La Chenevière comptera 22 appartements pour personnes âgées. D'autres projets se profilent : la maison-relais de l'association Tremplin et plusieurs opérations mêlant logements locatifs et constructions privées, dans une volonté de développer la mixité sociale. ●

■ Environnement

• L'agglo a installé en 2007 **six nouveaux points propreté** pour les déchets recyclables : espace vert rue Joubert, parking du centre socio-sportif des Lilas-Vavres, rue Clément Ader, entrée du lotissement Les Hameaux de la Grange, rue Pascal et chemin de Viocet. Au total, 14 points propreté équipent la commune.

• En cas de jours fériés, si la **collecte des ordures ménagères** a lieu une fois par semaine, elle est reportée au lendemain du jour férié comme auparavant ; si elle a lieu plusieurs fois par semaine, elle n'est plus reportée.

• Les **déchetteries** de Bourg-en-Bresse et Péronnas sont ouvertes du lundi au samedi, de 8 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h (19 h l'été) et le dimanche de 8 à 12 h (fermé les jours fériés). Celle de Polliat est ouverte le lundi, mercredi et samedi, de 8 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h (19 h l'été) et le vendredi de 13 h 30 à 18 h (19 h l'été).

• L'agglo vend des **composteurs** en bois ou plastique recyclé, au prix subventionné de 15 €. Un bio-seau est offert avec chacun.

Tél. 0 800 86 10 96 (appel gratuit)

• Les **fosses septiques** et les fosses toutes eaux doivent être vidangées tous les 4 ans par un vidangeur agréé. L'agglo propose ce service. ●

Tél. 04 74 24 75 15.

Les rendez-vous du trimestre

JUILLET

- **Dimanche 1^{er}** : finale du tournoi de tennis.
- **Samedi 7** : concours de pétanque de la Société de chasse.
- **Samedi 14** : repas des anciens ; critérium de pêche à l'ancienne.
- **Samedi 21 / dimanche 22** : fête patronale.
- **Lundi 23** : challenge de la Boule joyeuse.

AOÛT

- **Dimanche 5** : vide-grenier du Comité de fleurissement.
- **Mardi 7** : don du sang.

SEPTEMBRE

- **Samedi 1^{er}** : fête de l'Olympique Saint-Denis.
- **Dimanche 2** : safari silures des Amis de la Veyle.
- **Lundi 3** : assemblée générale de Pyramide, vente de tickets restaurant scolaire et centre de loisirs
- **Mercredi 5** : inscriptions Accords musique.
- **Jeudi 6** : challenge de la Boule joyeuse.
- **Vendredi 7** : assemblée générale de la Gymnastique volontaire.
- **Samedi 8** : portes ouvertes de Saint-Denis Dojo ; assemblée générale de l'ACS ; inscriptions Accords musique.
- **Dimanche 9** : portes ouvertes de Roc Altitude.
- **Vendredi 14** : assemblée générale du Tennis club.
- **Dimanche 16** : concert de musique improvisée (Accords musique).
- **Lundi 17** : assemblée générale du Sou des écoles.
- **Dimanche 23** : marché de rentrée.
- **Samedi 29** : challenge de la Boule joyeuse.